

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Réalisation d'un réseau d'initiative publique très haut débit et études préopérationnelles : contribution exceptionnelle du Conseil Départemental au syndicat mixte très haut débit PACA THD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de verser une contribution exceptionnelle en investissement de 80 000 € au Syndicat Mixte ouvert PACA Très Haut Débit, pour la réalisation de l'étude d'ingénierie préalable à la mise en œuvre du projet départemental de réseau d'initiative publique, couvrant les zones nord et ouest du département des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver l'affectation comme indiqué en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée